

ORPI HELIOS IMMOBILIER

16 Bd Victor Hugo/18 Rue A. Karr 06000 Nice
TEL. 04 93 88 77 55 - FAX 04 93 82 39 51 - TEL 04 93 88 35 55
HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT
L'IMMOBILIER D'HABITATION
EN VIGUEUR AU 15/09/2018

TRANSACTIONS APPARTEMENTS ET VILLAS A LA CHARGE DU VENDEUR :

Mise en vente du bien, reportage photo, Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.	Part Honoraires TTC Charge vendeur
Rémunération forfaitaire garages et parkings et biens	Si inf à 30 000€ : 3000 € TTC au delà 4000 € TTC
De 0€ à 100.000 € forfait de	9 000 € TTC
De 100.001 € à 200.000 €	8 % TTC
De 200.001 € à 300.000 €	7 % TTC
De 300.001+ 600.000 €	6 % TTC
À partir de 600 001 €	5 % TTC
Pour les marchands de biens	5 % TTC

* Si plusieurs lots confiés à la vente (sur devis)

Important, en cas de délégation de mandat, ce sont les honoraires du détenteur du mandat qui s'appliquent.

Succession ou tutelle honoraires à charge de l'acquéreur suivant barème ci-dessus.

TRANSACTIONS MURS COMMERCIAUX- BUREAUX ET TERRAINS :

* De 0 à 230.000 € 10 % TTC

* Au delà de 230.000 € 8 % TTC

AVIS DE VALEUR :

Rapport écrit forfait 288.00 € TTC

(Remboursement si transaction du bien estimé réalisé par notre agence)

LOCATIONS VIDES ET MEUBLES DE LONGUE DUREE :(soumis à la loi du 6 juillet 1989.art15)

Honoraires de location à la charge du locataire :

*Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 10 € TTC par m² habitable (Zone Tendue)

*État des lieux location vides et meublés : 3 € TTC par m² habitable (Zone Tendue)

Honoraires de location à la charge du propriétaire :

*Entremise et négociation : 10% du loyer annuel Hors Charges

HONORAIRES DE GESTION :

* Sur l'ensemble des sommes encaissées à la charge du propriétaires : 8,40 % TTC mission complète.

* Si plusieurs lots confiés (sur devis)

Garantie des loyers impayés : Nous consulter

LOCATIONS MEUBLEES SAISONNIERES

*Honoraires de location : Minimum de perception 100 € TTC

*Période inférieure ou égale à trois mois 20% TTC / mois

*Au -delà de trois mois : 10% TTC / mois

Les honoraires de location sont à la charge du locataire

Les honoraires de gestion sont à la charge du propriétaire : 12% TTC

REDACTIONS D'ACTES :

*Rédaction Compromis et Promesse de Vente Néant

*Établissement État des Lieux 6 € TTC par m² habitable

*Rédaction Bail Location meublée longue durée 180.00 € TTC

*Rédaction Avenant Bail 120.00 € TTC

*Rédaction Bail Habitation 200.00 € TTC

*Rédaction Bail Commercial 400.00 € TTC

VACATIONS DIVERSES :

*Vacation achat matériel 60.00 € TTC

*Vacation de sinistre 65.00 € TTC

*Vacation comptable 60.00 € TTC

*Vacation procédures 30.00 € / Heure HT

HONORAIRES DE SYNDIC :

Honoraires de gestion / Lots courants 150.00 € HT / Lot principal

Avec un minimum de perception de 1 794.00 € TTC

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité, etc.) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

TVA : Taux en vigueur 20%

Mention légales :

SARL AU CAPITAL DE 15 244.90 € - SIRET 34137106000011 - APE 703 A - RCS NICE/87B487-Membre FNAIM Garantie GALIAN n°110422 Y - TRANSACTIONS

IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE : 120 000 €

syndic 1.000.000 € / gestion 300.000 €

CARTE PROFESSIONNELLE CPI 0605 2016 0000 008 921 délivrée par la C.C.I.